



Coup de semonce à la Direction : Le changement, c'est pour quand ?

Édito :

Depuis plusieurs séances, la CoFASS (Commission du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale) a pris un nouveau format, inédit, et non prévu dans les textes. Les ordres du jour sont tellement allégés que l'essentiel de la séance est consacré au débat avec la Direction après que les OS aient fait leurs déclarations respectives. Déclarations qui, hormis les sensibilités différentes sont rythmées par la même mélodie : plus rien ne va vraiment entre les OS et la Direction de l'Action Sociale. Le fonctionnement de la CoFASS s'est au fil des ans lentement dégradé. Sur tous les dossiers, nous déplorons d'être mis en situation de fait accompli. La CoFASS n'est plus en mesure d'assurer son rôle de pilotage politique. C'est ainsi que pour mémoire, les textes fondateurs préconisent que la première CoFASS de l'année doit permettre d'échanger sur la politique sociale. Or, qu'y avait-il à l'ordre du jour ? Le bilan de la commission de recours, l'évolution du guide des prestations – déjà vu en CoFASS, et quelques points d'étapes de prestations ... Nous sommes loin de la dimension politique qui revient à la CoFASS. Et même si le Directeur de l'Action Sociale se félicite d'un dialogue social de qualité au travers des groupes de travail, il ne convainc plus personne. Certes, sur les sujets techniques un travail de qualité a été réalisé, mais quand il s'agit du pilotage politique, nous sommes, loin très loin du compte.

Les suites des élections professionnelles et la mise en place des délégations qui en découle ont mis clairement en évidence, l'impérieuse nécessité de remettre sur la table les textes de fonctionnement et de mise en œuvre de la CoFASS. L'UNSA a dénoncé le non-respect de l'esprit des textes fondateurs. Cela a trop duré. Cette CoFASS fut pour la direction un coup de semonce. Le FASS appartient aux bénéficiaires, il ne peut être sacrifié sur l'autel d'Optim services.

Sommaire :

Edito

Extrait de la déclaration de l'UNSA-Ferroviaire

Echanges avec la Direction

Bilan de la Commission de recours

Evolution des prestations – suite du GT enfance/famille

Evolution des prestations – Modification des barèmes/Guide des prestations

Aide aux aidants

Christine Vasseur – Denis Dontenvill.

Créateur de lien social



► Extrait de la déclaration de l'UNSA-Ferroviaire

« L'an passé, l'UNSA critiquait plus d'une fois le vide du dialogue social et pointait plus largement le défaut de la concertation nécessaire concernant plusieurs points :

La dernière CoFASS date du 15 décembre, et entre temps, nous avons été reçus en bilatérale. L'avenir de la maison de Brétigny semblait scellé. Les perspectives d'évolution semblaient également se profiler pour les EHPAD de Villevaudé et Neuilly.

Lors du GT du 17 mars, l'annonce de la poursuite de l'activité de Brétigny fut une énorme surprise. Aucun interlocuteur ne s'attendait à un tel revirement de situation. Encore aujourd'hui la question se pose sur le ou les motifs de ce changement d'orientation. Madame la Présidente, vous pourrez sûrement nous en dire un peu plus à ce sujet et sur l'éventuelle stratégie de l'entreprise : sauf à nous tromper, nous démasquons au travers d'un épais brouillard un flou ou plutôt une illisibilité de la politique de l'entreprise pour le service d'Action Sociale. »

... « Un rappel de l'article 1 du chapitre 1 du statut s'impose et l'UNSA souhaite que la Direction de l'Action Sociale rappelle aux personnels de Direction de l'Action Sociale les fondamentaux en matière de droit syndical... »

... Enfin, il nous faut revenir sur le référentiel RH0224 promis à une future réécriture. Les bases de ce document ont été oubliées au fil des années et, de ce fait, la CoFASS a perdu beaucoup de sens et notamment la lisibilité de et pour l'Action Sociale. Pour mémoire, le texte prévoit un examen de la politique générale lors de la première séance annuelle de la CoFASS »...

... « **Nous allons citer quelques exemples d'évolution en cours qui n'ont jamais été évoqués en groupe de travail, encore moins en CoFASS :**

- Suite du transfert des PF aux CAF et avenir de Prim'Enfance. Ce service a une place prépondérante dans l'accord mixité de l'entreprise et les projections qui nous sont venues aux oreilles ne nous enchantent guère. Qu'en est-il ?
- Un autre exemple est la cessation d'admission de retraités à Neuilly et peut être à Villevaudé. Quelles sont les perspectives d'évolution ?
- La liste pourrait être beaucoup plus longue des sujets non évoqués SPONTANÉMENT en CoFASS : conventions de service entre EPIC, convention signée avec la CPR, mutualisation dans les CAS

Avant de conclure cette intervention, les représentants des bénéficiaires de l'UNSA-Ferroviaire aimeraient comprendre sur quels leviers l'entreprise souhaite agir pour réaliser en 2016, 62 millions d'euros d'économie au titre de la protection sociale ».

► Point 1 – Echanges avec la Direction.

Madame DELON annonce son accord pour aborder le sujet de la politique sociale. En ce qui concerne la tenue d'une table ronde, un calendrier sera établi pour la rentrée.

Nous n'aurons pourtant aucune réponse sur la diminution du budget de la protection sociale du GPF ... hormis le discours habituel que l'Action Sociale est embarquée dans OPTIM services et doit contribuer à la réduction des effectifs ... réponse qui ne nous satisfait pas. Nous irons chercher la réponse ailleurs.

Prim'Enfance : l'UNSA demande des précisions sur Prim'Enfance et l'accueil des familles en région parisienne. La Direction s'engage à nous faire un retour. L'UNSA dénonce le fait que Prim'Enfance ne remplisse apparemment pas sa fonction en matière d'accueil des parents et futurs parents et repose la question de son implantation à Saint-Denis.

En ce qui concerne l'avenir des établissements pour enfants : Mme DELON note qu'il faut tenir compte de la baisse de fréquentation, notamment pour Brétigny. Pour autant les organisations syndicales ne sont pas convaincues, loin de là, et exigent une vraie réflexion pour la promotion de la politique enfance.

En ce qui concerne les EHPAD, une analyse va être lancée pour évaluer les actions possibles. L'étude va démarrer au mois de mai. La délégation UNSA demande à ce que le cahier des charges soit présenté aux membres de la CoFASS : que veut-on regarder ? En fonction de la porte d'entrée dans le sujet, on n'observera pas le sujet de la même façon. Quelle sera la ou les questions posées

aux auditeurs ? Pour Madame DELON, l'étude portera sur la capacité de l'Action Sociale à exploiter les établissements dans le cadre complexe des obligations légales actuelles : évaluation technique de notre capacité sur le plan de la gestion, sur le plan financier et sur les capacités de l'Action Sociale à pouvoir piloter de tels établissements.

Madame DELON annonce un travail sur le maillage des centres sociaux. Sur ce sujet les OS demandent à être associés en amont à la réflexion. Effectivement, le nombre des bénéficiaires est en baisse, mais pour autant les accompagnements se compliquent et nécessitent de plus en plus de professionnalisme.

Madame DELON annonce qu'effectivement il y a des évolutions à faire. Il y a un gros enjeu à améliorer la lisibilité des offres plutôt que de les développer à l'infini : « **Il faut avoir une vitrine plus accueillante** ». De même, Madame DELON souhaite améliorer l'accompagnement des salariés et avoir une présence renforcée auprès des établissements. De même, il y a une place pour l'Action Sociale à aider les managers, améliorer la coordination avec les EIM, le pôle de soutien psychologique en adaptant le maillage.

Pour l'UNSA, les propos de Madame DELON pourraient permettre d'imaginer un renforcement de l'Action Sociale sur l'axe entreprise. **Cela veut dire qu'il faut maintenir des personnels, renforcer des compétences pour assurer cette inflexion. L'UNSA rappelle qu'elle a œuvré pour qu'une réflexion sur l'évolution des métiers soit menée en CPC, notamment sur l'évolution du métier et l'évolution du travail des ASCo.**

L'UNSA rappelle que la Direction de l'Action sociale doit porter haut nos ambitions. C'est ainsi qu'il est absolument inadmissible qu'une offre comme l'aide à la réflexion, dite Aiguill'âge, ne soit pas plus soutenue par la direction.

Certaines OS s'interrogent et accusent la direction de préparer un service social d'entreprise.

► Point 2 – Bilan de la Commission de recours.

Les recours sont inférieurs à 1% - ils concernent toutes les UAS ; 54% des demandes sont émises par des actifs et 46% par des pensionnés.

La question se pose des accords partiels qui représentent une bonne part des dossiers.

► Point 3 – Evolution des prestations – suite du GT enfance/famille.

La Direction de l'Entreprise a pris l'engagement, lors de la signature de l'accord d'intégration, en décembre 2015 de dépenser 1 million d'euros en faveur de la garde d'enfants. La somme consacrée n'est pas une dotation supplémentaire de l'entreprise mais sera prise sur le budget du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale, qui soit dit en passant, est excédentaire. Voilà enfin une bonne décision pour utiliser les fonds à bon escient.

À noter que cette demande a été portée par la seule UNSA-Ferroviaire.

Une indemnité de garde majorée :

La Direction propose d'augmenter le montant plafond de l'Indemnité de Garde par Assistante Maternelle (IGAM) pour les enfants de moins de trois ans. D'un montant actuel maximal de 80 €, son montant sera augmenté de 20€, pour tous (dans la limite de la charge réellement supportée par les familles). Le total de la dépense avoisinerait les 640 000 euros pour une population bénéficiaire estimée à 3 200 salariés.

De plus, les familles monoparentales ou travaillant en horaires atypiques bénéficieront d'une majoration de 25%. Les familles remplissant la double condition bénéficieront d'une majoration de 50% sans dépasser le montant des frais engagés.

Avec ces majorations, la dépense va atteindre environ 800 000 euros annuellement.

Un élargissement de l'aide au dépannage :

Il restait environ 200 000 euros à dépenser : il fut facile de trouver une utilisation pertinente. L'aide au dépannage de mode de garde qui a été récemment créée est peu utilisée : une réflexion a été portée sur une évolution de cette aide. La Direction envisage d'élargir les critères, notamment en cas de mobilité professionnelle. Pour mémoire, cette aide au financement du mode de garde de dépannage est limitée à 20 heures par an.

L'UNSA ferroviaire estime que 20 heures, c'est trop peu et la mise en œuvre de l'aide au dépannage est trop lourde et manque de souplesse.

Le million d'euro est bouclé : la direction de l'Action Sociale peut s'enorgueillir d'avoir répondu à la commande de Monsieur AMBROSINI.

Les représentants de l'UNSA-Ferroviaire ne vont pas boudier leur plaisir.... Mais on peut faire mieux et nous continuerons de négocier pour l'amélioration des prestations d'Action Sociale.



► Point 4 – Evolution des prestations – Modification des barèmes/Guide des prestations.

Les barèmes de prestations ont été modifiés. L'idée est de simplifier et de faire en sorte que personne ne soit perdant. Les OS s'interrogent toutefois sur la baisse de certains plafonds et la Direction s'engage à ce qu'il y ait un suivi sur une année pour vérifier les effets de ces évolutions.

Le guide des prestations a été diffusé aux travailleurs sociaux en juillet 2015. L'animation et l'accompagnement de ce nouveau guide auprès des professionnels a commencé.

► Point 5 – Aide aux aidants

L'évolution de l'avancée des travaux se fait en séance : résultats et analyse de l'enquête réalisée l'hiver dernier.

A partir de ces résultats un groupe de travail a été mis en place pour :

- La mise en place en ligne d'un site d'aide aux aidants
- Accompagner la personne dans son rôle d'aidant

1 - ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS SON RÔLE D'AIDANT

Ecoute et veille sociale

Prestation ouverte quel que soit le statut de l'aidant

Disponibilité de l'équipe pour l'accueil et le contact direct avec l'aidant

Prise en compte des difficultés exposées : matérielles et financières, manque de temps, tensions familiales, épuisement

Soutien psychologique pour la reconnaissance et l'acceptation du rôle d'aidant

Entretien de la relation avec l'aidant pour suivre l'évolution de la situation de la personne aidée

Analyse et évaluation de la situation rencontrée par l'aidant

Prestation ouverte quel que soit le statut de l'aidant

Contexte professionnel : temps de travail, travail posté, localisation

Contexte familial et amical : aidant unique ou soutenu, mésententes, conflits ouverts ou potentiels

Ressources financières de l'aidant : impact de son implication (congés, absences, temps partiel) sur ses revenus

Ressources financières de l'aidé : impacts éventuels des coûts liés au maintien à domicile, l'hospitalisation, le placement en

maison de retraite, les déplacements, le suivi médical, ... sur le budget de l'aidant

Capacité à assurer durablement le rôle d'aidant : résistance physique, psychique

Mise en relation de l'aidant avec des relais locaux

Prestation ouverte quel que soit le statut de l'aidant

Orientation vers des organisations locales qui proposent des actions en faveur des aidants (Café des aidants, formations, groupes de parole, entretiens individuels France Alzheimer, ...)

Contacts avec des associations créées autour de pathologies ou types de handicap

Partenariats pour l'organisation de groupes d'aidants locaux avec des associations ou institutions sociales (MSA, CLIC...)

-Améliorer les documents

➤ Plaquettes d'information (salariés et pensionnés, lanceurs d'alerte)

➤ Bannières intranet (avec liens)

➤ Articles pour journaux, site CPR

➤ Forums par grand bassin (UAS)

- Mise en place d'une plateforme téléphonique dédiée
- L'ensemble des organisations syndicales salue le travail de qualité qui a été fait et le professionnalisme des équipes engagées dans cette réflexion.
Toute cette richesse doit être exploitée, développée, utilisée au profit des salariés.

L'UNSA demande à ce que les responsables de l'ACTION SOCIALE remplissent le rôle qui doit être le leur et servent d'AIGUILLON pour promouvoir l'aide aux aidants dans l'entreprise.

Les organisations syndicales espèrent pouvoir faire confiance à la Direction sur ce point.







COTISATIONS 2016

Adhérents	Annuelle
Actifs Statut	
A/B-TA	89,00 €
C-TB1	93,00 €
D1-TB2	100,00 €
D2-TB3	112,00 €
E1	113,00 €
E2	128,00 €
F1	138,00 €
F2	158,00 €
G1	168,00 €
G2	185,00 €
H1	198,00 €
H2	218,00 €
CS	236,00 €
Actifs PS 25 et Conventions Collectives	
Exécution	90,00 €
Maîtrise	112,00 €
Cadres A	140,00 €
Cadres B	182,00 €
Retraités	
Retraité	45,00 €
Veuves	21,00 €



UNSA Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre – 75009 PARIS

Tél. : 01 53 21 81 80 – Fax : 01 45 26 46 65

E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org

Site : www.unsa-ferroviaire.org

Bulletin d'Adhésion

J'adhère au Syndicat UNSA Cheminots.

NOM

Prénom

Fonction

Grade

Qualification

Niveau

Adresse domiciliaire :

.....

E-mail :

Etablissement :

Lieu de travail :

N° CP : Téléphone Service :

Fait à

Le

Signature



HEBDOMADAIRE Prix : 1€ 50

L'INFO SYNDICALE de l'UNSA-FERROVIAIRE - ISSN 1774-6930 - CPPAP n° 0404 S 05319

Directeur de la publication : Marc BAUCHER

Imprimé au siège de l'UNSA-Ferroviaire

56, rue du Fbg Montmartre - 75009 PARIS

Tél. 01 53 21 81 80 - Fax : 01 53 21 82 36 - Email : federation@unsa-ferroviaire.org